



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 juin 2013**

L'an deux mille treize, le 24 juin à 18 H, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE, GRENON GAILLARD, MACHEFERT, MAYAU Vice-présidents,
Mmes, BOURSIQUOT, SIGNAT, MILLERAND, BETIZEAU, Ms BACHEREAU,
BUREAU, MOREAU, RAGEAU, GANDAUBER, MICHAUD J, POCH, GRELAUD,
GAILLOT, LUTARD, DRUGEON, ROULIN, MAJEAU, FRANÇOIS, LOUVET,
AUBERT, GRADAIVE, LOURDE, BERNARD, CHOTARD

Excusés : M. DOUBLET (représenté par Mme BOULOUMOU), MACAUD (représenté par M. PALLIGEN), MICHAUD R. (représenté par Mme FOURÉ), Mme TURGNE, M. RAFFÉ (représenté par M. ROBERT) ; M. LE POULIQUEN

Date de la convocation : 12 juin 2013.

Présents : 34

Secrétaire de séance : Madame Monique RIVIERE.

1. APPROBATION PV du 11 avril 2013

Adopté à l'unanimité.

2. MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE – TRIZAY –Base de loisirs

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 18 avril 2013, la commune de TRIZAY sollicite une maîtrise d'ouvrage déléguée sur les travaux d'enfouissement des réseaux France Télécom à la base de loisirs (Gaillard) ainsi que les travaux d'aménagement des accès.

Les travaux d'un montant HT de 32 318,36 euros seront confiés au Syndicat Départemental de la Voirie et au SDEER.

Ils bénéficieront d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 9 695,51 euros et d'une subvention ministérielle de 15 000 euros. Le solde de 7 622,85 euros sera à la charge de la commune.

Monsieur le Président sollicite la signature de cette convention ainsi que les demandes de subventions à transmettre.

Adopté à l'unanimité.
BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

3. MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE – TRIZAY – Parkings de l'Espérance et de la Mairie.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 18 avril 2013, la commune de TRIZAY sollicite une maîtrise d'ouvrage déléguée pour des travaux de réfection au parking de l'Espérance et au parking de la Mairie. Les travaux confiés au Syndicat de la Voirie sont estimés à 122 051 euros H.T. ils bénéficient d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 48 800 euros et d'une subvention ministérielle de 49 000 euros. Le solde de 24 250,96 euros sera à la charge de la commune.

Monsieur le Président sollicite la signature de cette convention ainsi que les demandes de subventions à transmettre.

Adopté à l'unanimité

4. CONVENTION CORDEE – TPE

Monsieur le Président rappelle que le CoRDEE-TPE est financé paritairement par la Région et par le Pays de Saintonge Romane pour un montant global de 515 122 € jusqu'au 31 décembre 2013. Dans le cadre du CRDD 2007-2013, la participation de chaque partie s'établit à 257 561 € dont 128 780 € pour l'année 2013.

Pour abonder ces fonds, les collectivités membres du Pays participent au prorata du nombre d'entreprises éligibles sur leur territoire.

Pour notre Communauté de communes, 674 établissements ont été recensés ce qui représente 15,90% de l'ensemble du Pays. Notre contribution pour 2013 s'élève à 20 476,02 € dont 50% à verser à la signature de la convention, soit 10 238,01 €.

A l'achèvement de cette opération, les crédits non consommés nous seront reversés conformément aux clés de répartition établies.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire la signature de la convention et le versement de notre participation financière.

Adopté à l'unanimité

5. CONVENTION EcoDDS.

Monsieur le Président demande à Marcel GINOUX de présenter ce dossier. EcoDDS est l'éco-organisme des déchets diffus spécifiques (produits chimiques, peintures, colles, produits de jardinage ou de bricolage,...) produits par les ménages. Il a été agréé le 9 avril dernier par arrêté interministériel publié au Journal Officiel.

Au niveau de notre Communauté de communes, en 2012, environ 26 tonnes ont été collectées pour un coût financier de 12 915 euros.

Pour 2013, les collectivités qui auront adhéré devront continuer à faire traiter elles-mêmes, à leurs frais, les DDS qu'elles auront collectées en déchèteries EcoDDS n'ayant pas encore signé de contrat avec des prestataires pour assurer, à la fois, l'enlèvement et le traitement. Les collectivités percevront jusqu'à fin 2013 un forfait de 20 centimes d'euro par habitant (0,20 X 15 987 habitants = 3 197,40 euros) pour la continuité du service actuel majoré d'un « barème de soutien » pour l'information, la communication et la formation du personnel de déchèteries.

A partir de 2014, EcoDDS se chargera de l'enlèvement et du traitement, et nous toucherons des soutiens pour la collecte, au même titre que pour les DEEE.

**BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE**

La signature de cette convention est soumise à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

6. CONVENTIONS FORMATIONS CACES.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de renouveler la formation pour 11 agents (2 jours) et assurer une 1ère formation pour 6 agents (3 jours).

Renouvellement Groupe 1	Renouvellement Groupe 2	Formation Groupe 3
REMBERT F. St Porchaire	VINET P. Plassay	SHUTT C. Soullignottes
DAVID O. Crazannes	MAJEAU S. Plassay	Nancras
BOUCHET P. St Sulpice	PROUST F. Beurly	Nancras
PICOULET E. Port d'Envaux	LECOMTE JC Ste Gemme	GUERRA Vincent
DROIT B. Trizay	DRUGEON JY Ste Gemme	DAVID Jacques
		GUERIN N. - CDC

Cette formation permettra de délivrer aux agents un CACES 1 B (pour type de nacelle que nous possédons) plus une autorisation de conduite pour nacelle de type 3 B (nacelle camion en location chez les loueurs).

Monsieur le Président soumet la signature de ces conventions à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

7. CONVENTION FORMATION FREDON.

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) a pour mission, entre autres, la formation des agents communaux à l'obtention du « certificat individuel pour l'application des pesticides » appelé CERTIPHYTO rendu obligatoire, dès octobre 2014 pour les Mairies dont les agents utilisent des produits phytopharmaceutiques, par l'arrêté du 21 octobre 2011 modifié par l'arrêté du 7 février 2012. Sa validité est de 5 ans. Ce certificat nous a été présenté par la FREDON lors de la réunion du 14 mars 2013 animée en partenariat avec le Syndicat des eaux et la Région.

Monsieur le Président propose de mettre en place 2 sessions de formations prises en charge par la CDC, pour les agents (2 agents par communes) les 17 - 18 septembre 2013 et 15 et 16 octobre 2013. Pour cela, il soumet la signature de cette convention à l'approbation des membres du Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

8. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Président soumet l'attribution des subventions suivantes :

P'tits Cœurs de Saintonge / SEC'J : 12 000 euros (CAF)

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

ALSH TOM POUCE – Nieul les Saintes : 14 000 euros
Nids aux Calins : 4 397,56 euros
Mission Locale : 1 763,32 euros
Avenir Cycliste Nieul les Saintes : 90 euros
US Foot Pont l'Abbé d'Arnoult: 2 440 euros
Judo Club Pont l'Abbé d'Arnoult: 2 730 euros
Badminton Club Pontilabien: 2 070 euros
APPE Basket Port d'Envaux: 2 310 euros
Cœur de Saintonge Rugby : 810 euros
Tennis Club Port d'Envaux : 160 euros
Foyer Rural de Romegoux : 290 euros
Judo Club de Saint Porchaire : 360 euros
Tennis Club de Saint Porchaire : 520 euros
AS S F Aïkido de Saint Porchaire : 200 euros
Groupement des Jeunes Footballeurs en Cœur de Saintonge : 1 190 euros

Adopté à l'unanimité

9. RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES DECHETS

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire sur le fait que le marché actuel arrive à son terme le 1 janvier 2014. Il concerne le traitement et le transport des déchets ultimes (les sacs noirs), le tri de la collecte sélective et l'évacuation, le transport et le traitement des déchets collectés en déchèteries.

A cet effet, Monsieur le Président sollicite l'accord des membres du Conseil Communautaire pour lancer un marché public avec appel d'offre pour son renouvellement

Adopté à l'unanimité

10. REPARTITION DU FNPIC

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de la répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales.

Il propose d'opter pour la répartition dite de « droit commun » établie selon les dispositions des articles L.2236-3 et L.2236-5 du CGCT.

Le tableau de répartition est joint en annexe du dossier.

Adopté à l'unanimité

11. RÉFÉRÉ AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF.

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire de ce référé qui concerne le marché public d'acquisition des 2 futures BOM. Il a été initié par Renault Véhicules Industriels de Saintes qui n'accepte pas d'avoir été écarté au profit de SCANIA.

Le référé a été jugé au Tribunal Administratif de Poitiers le mercredi 18 juin. Le cabinet de Maître HUBERDEAU assurait notre défense. Le jugement a été mis en délibéré.

12. OUVERTURES DE CREDIT

Monsieur le Président demande à Madame CHARRUEAU de les présenter.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES Investissement			RECETTES Investissement		
2182-22	Roto broyeur	1 000			
2183-69	Vidéo projecteur	2 000			
4581-84	Halte fluviale Port Envaux	60 000	4582-84	Subvention halte fluviale	39 400
4581-86	Accès Base Loisirs Trizay	40 000	4582-86	Accès Base Loisirs Trizay	25 000
4581-87	Parking Espérance Trizay	146 000	4582-87	Parking Espérance Trizay	97 800
			021	Prélèvement section fonctt	86 800
TOTAL		249 000	TOTAL		249 000
DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
6068	Autres fournitures	5 000	7325	FPIC	54 316
6184	Formation CACES FREDON	20 000			
6355	Carte grise broyeur	70			
657358	CORDEETPE	20 500			
678	Autres charges exceptionnelles	- 78 54			
023	Virement section investt	86 800			
TOTAL		54 316	TOTAL		54 316

BUDGET ORDURES MENAGERES

DEPENSES Fonctionnement			RECETTES Fonctionnement		
6227	Honoraires Avocat	4 000	778		748
6228	Permis poids lourds	3 800			
61551	Matériel roulant	10 000			
627	Frais cheque étranger	4			
678	Autres charges exceptionnelles	-17 056			
TOTAL		748	TOTAL		748

Adopté à l'unanimité

13. BILAN DE LA SEMAINE DES DÉÉÉGLINGUÉS.

Monsieur le Président demande à Nicolas DUTREUIL de présenter cette action. Elle s'est déroulée du 1 au 8 juin 2013. Organisée au plan national, nous étions, cette année, la seule collectivité à y participer au niveau de la Charente Maritime.

9 écoles de notre territoire y ont participé : Crazannes, La Vallée, Romegoux, Saint Porchaire, Nieul les Saintes, Trizay, Beurlay, Soulignonnes et le Collège Font Bruant ; ce qui représente 1 031 élèves. 1 720 appareils ont été déposés.

L'école la plus déééglinguée est CRAZANNES / PORT D'ENVAUX avec 293 objets pour 53 élèves. Elle s'est vue remettre le premier prix : une visite du musée maritime à La Rochelle.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

En deuxième place, nous trouvons l'école de LA VALLEE avec 248 objets pour 53 élèves. La classe s'est vue remettre des entrées gratuites pour le Paléosite.

A cet effet, nous tenons à remercier le Conseil Général et la ville de La Rochelle pour leurs dotations de prix.

Notre participation nous permet de concourir au plan national au niveau de la catégorie 1 ouverte aux collectivités de moins de 50 000 habitants avec 1 spectacle inédit et pédagogique proposé par le cirque créé avec le « circuit électrique » de 50 minutes, 8 artistes et 7 numéros de cirque autour des DEEE et leur seconde vie.

14. SPECTACLE DE FIN D'ANNEE POUR LES ECOLES.

Le dispositif « Ici & Là en Saintonge Romane » vise à accompagner des municipalités et des associations d'animation communales à programmer des spectacles de qualité professionnelles sur leur territoire.

Cette année, le Pays a choisi le nôtre et celui de la CDC de Gémozac. A cet effet, il nous propose d'accueillir « ÇA M'ÉNERVE » un spectacle de jeune public de Pascal Péroteau où les histoires que l'on se raconte sont proches des situations quotidiennes de la vie des enfants (le repas, les rêves, l'animal de compagnie, les parents,) et qui peuvent basculer comme le font souvent les enfants dans des univers les plus fantastiques et imprévus.

Les spectacles auront lieu à la salle de cinéma de Pont l'Abbé d'Arnoult, mise gracieusement à notre disposition par la Mairie, les lundi 25 novembre (1 spectacle le matin et 1 l'après-midi) et 1 spectacle le mardi matin.

Cette opération bénéficie d'une subvention à hauteur de 4 000 euros du Pays de Saintonge Romane par le biais du CRDD.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer tous documents relatifs à cette manifestation et à solliciter la subvention auprès du Pays de Saintonge Romane.

Adopté à l'unanimité

15. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : Zone d'Activité Communautaire de BEURLAY.

La réflexion pour la création de cette zone située à côté des bâtiments « La galette de Beurly » se continue et principalement sur les modes de desserte de cette future zone.

Il convient d'ores et déjà de délibérer sur la création d'un budget annexe, tout en précisant le nom de ce budget et donc de la future zone, en spécifiant qu'il s'agira d'une comptabilité M14 et soumise à la TVA.

Adopté à l'unanimité

16. QUESTIONS DIVERSES.

• *Délibérations municipales sur la composition du futur Conseil Communautaire :* Monsieur le Président rappelle que toutes les communes doivent délibérer avant le 31 août pour ce point. Une fiche technique a été adressée présentant les 3 possibilités : 27 ou 29 ou 33 membres.

A ce jour, les délibérations suivantes nous sont parvenues :

NANCRAS : 33 membres

SOULIGNONNES : 33 membres

LES ESSARDS : 27 membres

ROMEGOUX : 33 membres

BEURLAY : 33 membres

Il est demandé aux Maires de bien vouloir s'assurer de la transmission des délibérations.

BP 23 Place Eugène Bézier
17250 SAINT PORCHAIRE

- **Rythmes scolaires.** Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'un Comité de Pilotage est convoqué demain à 17 H 30.
- **CLAS :** Monsieur le Président précise que cette action sera bien reconduite à la rentrée scolaire 2013/2014. Aux 3 CLAS déjà en place sur notre Communauté de Communes pourraient se rajouter 1 ou 2 CLAS en fonction de la participation financière de la CAF. 4 pourraient être portés par Les P'tits Cœurs de Saintonge et 1 par l'ALSH Tom Pouce de Nieul les Saintes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20 H.

A Saint Porchaire, le 9 juillet 2013

Le Président,

Sylvain BARREAUD.